

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 6 FÉVRIER 2024

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024

#### **1. Comité des Finances et de la Vérification financière – Pierre Le Blanc**

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Adoption du règlement numéro 487-24-1 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 487-17, tel qu'amendé, concernant la délégation aux fonctionnaires désignés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville, de contrôle et de suivi budgétaire
- 1.3 Adoption du règlement numéro 752-24 relatif à la régie interne du conseil municipal
- 1.4 Adoption de la Politique des frais de déplacements de la Ville de Bedford
- 1.5 Emprunt au fonds de roulement pour le financement de certains projets autorisés lors de l'adoption du plan triennal en immobilisations 2024- 2025- 2026
- 1.6 Appropriation d'un montant à l'excédent de fonctionnement non affecté pour le financement d'activités de fonctionnement 2023 reporté à l'exercice financier 2024
- 1.7 Adhésion au Regroupement des gens d'affaires de Bedford et région
- 1.8 Confirmation de Madame Catherine Nadeau au poste de directrice générale adjointe et greffière
- 1.9 Correspondance

#### **2. Comité de la sécurité publique et civile – Daniel Audette**

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Avis de motion et dépôt du règlement numéro 753-24 décrétant un tarif lors d'une intervention du service de sécurité incendie de Bedford pour un propriétaire non-résident
- 2.3 Ajustement de salaires 2024 – Pompiers et personnel du Service de Sécurité Incendie
- 2.4 Dépôt du bilan annuel incendie 2023
- 2.5 Correspondance

#### **3. Comité de la Gestion des eaux – Marie-Josée Lamothe**

- 3.1 Rapport de la présidente
- 3.2 Approbation de la programmation révisée de la TECQ 2019-2023
- 3.3 Inspection des pièges à matières grasses en 2024
- 3.4 Correspondance

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

#### **4. Comité des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac**

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Autorisation de signature de l'entente avec les Anciens Canadiens relativement à la tenue d'une partie de hockey à Bedford
- 4.3 Demande de gratuité et de commandite – Échange culturel de hockey Bedford/Kensington 2024
- 4.4 Proclamation des journées de la persévérance scolaire
- 4.5 Octroi de contrat pour des travaux à l'aréna– Surface Design
- 4.6 Octroi de contrat pour des travaux à la hotte d'évacuation du Centre communautaire– Ventilation André inc.
- 4.7 Autorisation de contribution financière – Société Alzheimer Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska
- 4.8 Correspondance
  - a) Remerciement – Club de Hockey SouthBec Express Bedford
  - b) Invitation à un déjeuner rencontre – Regroupement des gens d'affaires de Bedford Région
  - c) Compte-rendu de la rencontre du comité de relance économique du pôle de Bedford tenue le 15 novembre 2023
  - d) Compte-rendu de la rencontre du comité de relance économique du pôle de Bedford tenue le 17 janvier 2024

#### **5. Comité de l'Office Municipal d'Habitation – Mona Beaulac**

- 5.1 Rapport de la présidente
- 5.2 Correspondance

#### **6. Comité des matières résiduelles – Mona Beaulac**

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Correspondance
  - a) Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Zone-Éco (RIGMRBM) tenue le 12 décembre 2023

#### **7. Comité consultatif d'urbanisme – Marie-Pier Tougas**

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme
- 7.3 Adoption du règlement numéro 699-23-28 amendant le règlement numéro 699-11 intitulé Règlement sur le zonage afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires et permettre les usages d'activités sportives intérieures (C6-2) dans la zone CB-1 et la zone IB-2
- 7.4 Avis de motion et dépôt du règlement numéro 514-24-4 modifiant le règlement numéro 514-98-2, et ses amendements, relatif au Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier l'allocation de présence aux membres
- 7.5 PIIA – 4, rue des Bâisseurs
- 7.6 PIIA – 144, rue de la Rivière – remplacement de toiture
- 7.7 Correspondance
  - a) Registre des permis pour le mois de janvier
  - b) PV du CCU

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

## **8. Comité des travaux publics – Pierre Le Blanc**

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Confirmation de Monsieur Pierre Lafrance – Journalier au poste de 30 heures à l'aréna et au centre communautaire
- 8.3 Adoption du règlement numéro 625-24-6 modifiant le règlement numéro 625- 22-5 concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter un panneau de sens unique sur l'avenue des Pins
- 8.4 Adoption du règlement numéro 751-24 décrétant une dépense et un emprunt de 700 000\$ pour le prolongement des infrastructures d'égout et d'aqueduc sur la rue Cyr
- 8.5 Autorisation de passage et détour du MTQ – Travaux sur le pont Freligh- Galloway
- 8.6 Correspondance

## **9. Autorisation de paiement des déboursés du mois de janvier**

### **Varia**

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 6 février 2024 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Yves Gnocchini	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier et Stéphanie Labrie, adjointe.

24-02-35

**Ouverture de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

24-02-36

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte l'ordre du jour :

En retirant les points suivants :

- 1.4 Adoption de la Politique des frais de déplacements de la Ville de Bedford
- 1.7 Adhésion au Regroupement des gens d'affaires de Bedford et région

En ajoutant le point suivant :

- Modernisation de la collecte sélective – avis d'intention à Éco Entreprise Québec concernant la collecte et le transport des matières recyclables pour le territoire de la Ville de Bedford pour l'année 2025

ADOPTÉE

N.M.

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié lundi le 5 février sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

24-02-37

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024**

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024 tel que soumis.

ADOPTÉE

24-02-38

**Adoption du règlement numéro 487-24-1 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 487-17, tel qu'amendé, concernant la délégation aux fonctionnaires désignés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville, de contrôle et de suivi budgétaire**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2024 par monsieur le conseiller Daniel Audette par le biais de la résolution 24-01-09;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 janvier 2024 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le règlement numéro 487-24-1 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 487-17, tel qu'amendé, concernant la délégation aux fonctionnaires désignés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville, de contrôle et de suivi budgétaire.

ADOPTÉE

24-02-39

**Adoption du règlement numéro 752-24 relatif à la régie interne du conseil municipal**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2024 par monsieur le conseiller Pierre Le Blanc par le biais de la résolution 24-01-10;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 janvier 2024 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le règlement numéro 752-24 relatif à la régie interne du conseil municipal.

ADOPTÉE

24-02-40

**Emprunt au fonds de roulement pour le financement de certains projets autorisés lors de l'adoption du plan triennal en immobilisations 2024-2025-2026**

Considérant l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026 conformément à la résolution numéro 23-12-396;

Considérant que certains projets nécessitent un emprunt au fonds de roulement pour le financement de ces projets;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le directeur général et trésorier à emprunter la somme de 158 000 \$ au fonds de roulement pour financer les projets suivants :

Service	Description	Montant Alloué
Direction générale	Panneau d'affichage	40 000 \$
Travaux publics	Machine à lignage de rues	15 000 \$
Travaux publics	Toilettes chimiques portatives	10 000 \$
Loisirs	Terrains de pickleball	73 000 \$
Loisirs	Aménagement d'un parc à chiens	20 000 \$
		<b>158 000 \$</b>

Que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de 3 à 5 ans et que ledit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-02-41

**Appropriation d'un montant à l'excédent de fonctionnement non affecté pour le financement d'activités de fonctionnement 2023 reporté à l'exercice financier 2024**

Considérant que le financement pour des activités de fonctionnement a été autorisé par le Conseil au cours de l'exercice financier 2023;

Considérant que certaines activités sont en cours de réalisation ou n'ont pu être réalisées au 31 décembre 2023;

Considérant que la Ville désire poursuivre la réalisation des projets du tableau suivant ainsi que l'appropriation du financement correspondant à chacun des projets;

Service	Description	Montant Alloué
Conseil	Élaboration stratégie d'habitation	25 000 \$
Administration	Refonte site internet	15 000 \$
		<b>40 000 \$</b>

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

24-02-41  
(suite)

Que ce conseil autorise le directeur général à approprier la somme de 40 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour la réalisation des dits projets.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-02-42

**Confirmation de Madame Catherine Nadeau au poste de directrice générale adjointe et greffière**

Considérant l'embauche de Madame Catherine Nadeau à titre de directrice générale adjointe et greffière le 6 novembre 2023 et la fin de sa période de probation établie à 3 mois;

Considérant que sa période de 3 mois de probation se termine le 6 février 2024;

Considérant que Madame Catherine Nadeau a su démontrer ses compétences et répondre aux attentes selon les critères et aux exigences du poste, et ce, à l'entière satisfaction de la Ville;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil confirme Madame Catherine Nadeau au poste de directrice générale adjointe et greffière, tel que stipulé à son contrat d'embauche.

ADOPTÉE

24-02-43

**Avis de motion et dépôt du règlement numéro 753-24 décrétant un tarif lors d'une intervention du service de sécurité incendie de Bedford pour un propriétaire non-résident**

Le conseiller Pierre Le Blanc donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 753-24 décrétant un tarif lors d'une intervention du service de sécurité incendie de Bedford pour un propriétaire non-résident.

Ce même conseiller dépose le règlement numéro 753-24 décrétant un tarif lors d'une intervention du service de sécurité incendie de Bedford pour un propriétaire non-résident.

24-02-44

**Ajustement de salaires 2024 – Pompiers et personnel du Service de Sécurité Incendie**

Considérant le dépôt et l'approbation du budget 2024 pour le service de sécurité incendie;

Considérant que ledit budget inclut la rémunération horaire des différents postes du service de sécurité incendie;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil accepte les taux horaires suivants, et ce pour les heures de pratiques et d'entretien pour les officiers et les pompiers du Service de Sécurité Incendie Bedford :

24-02-44  
(suite)

Directeur du service : 36 \$/heure;  
 Directeur adjoint, Capitaine et lieutenant : 30 \$/heure;  
 Pompier : 25 \$/heure;  
 Cadet (incluant la formation) : salaire minimum /heure;  
 Gestionnaire, préventionniste et sécurité civile : 30 \$/heure;  
 Formateur : 40 \$/heure;  
 Secrétaire : 28 \$/heure.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

**Dépôt du bilan annuel incendie 2023**

Dépôt du bilan annuel incendie 2023

24-02-45

**Approbation de la programmation révisée de la TECQ 2019-2023**

Considérant que la Ville de Bedford a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la Ville de Bedford doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
 Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la Ville de Bedford s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE



24-02-46

**Inspection des pièges à matières grasses en 2024**

Considérant que la Ville de Bedford désire continuer à inspecter tous les établissements situés sur son territoire qui effectuent de la préparation alimentaire et le cas échéant, doivent être munis d'un piège à matières grasses;

Considérant que les employés de la Ville de Bedford ne possèdent pas les connaissances nécessaires pour effectuer ce travail;

Considérant que « Consultation LCB » est l'entreprise spécialisée en inspection des pièges à matières grasses qui a effectué les inspections des pièges à matières grasses sur le territoire de la Ville de Bedford en 2022 et 2023 et que le tout a été fait à la satisfaction de la Ville;

Considérant que « Consultation LCB » a déposé une offre de services applicable en 2024 à la Ville de Bedford pour continuer le mandat débuté en 2022;

Considérant que les tâches qui ont été faites en 2022 et 2023 sont :

- Inspection terrain à l'aide d'un questionnaire qui a été complété par les propriétaires des commerces ;
- Rapport de visite des lieux ;
- Rapport d'inspection du piège à matières grasses ;
- Remise du registre d'entretien et d'inspection qui a été remis lors de la visite des lieux.

Considérant que les tâches que devrait accomplir « Consultation LCB » en 2024, selon les disponibilités de Madame Line Boucher, seraient :

- Envoyer une lettre de non-conformité préalablement signée par la Ville, indiquant un délai de mise en conformité, aux commerçants apparaissant sur la liste de non-conformité;
- Faire une dernière inspection après l'échéance du délai de mise en conformité et dans le cas où le commerce est toujours non-conforme, demander à la Ville d'émettre un constat d'infraction à la suite du non-respect du règlement 452- 21-1 de la Ville de Bedford.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil octroie le mandat d'inspection des pièges à matières grasses situés sur le territoire de la Ville de Bedford pour 2024 à l'entreprise « Consultation LCB », selon leur offre de services datée du 15 janvier 2024 :

- Le tarif horaire pour 2024 est fixé à 85 \$ (taxes applicables en sus) et les frais de déplacement seront facturés selon ce tarif horaire additionné à 55 cents par kilomètre (taxes applicables en sus);
- Les frais de repas seront facturables. Une tarification de 0,5 h. minimum sera facturable pour les correspondances courriels et 3 heures minimum pour les déplacements;
- Les frais d'administration de 15% sont déjà inclus dans cette tarification.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-02-47

**Autorisation de signature de l'entente avec les Anciens Canadiens relativement à la tenue d'une partie de hockey à Bedford**

Considérant le contrat entre la Ville de Bedford et Les Anciens Canadiens (division de l'Aréna des Canadiens inc.) relativement à une partie de hockey qui se tiendra le 13 avril 2024 à 18h30 à l'aréna de Bedford;

Considérant que lors de ce match, il y aura une équipe de hockey composée d'anciens joueurs du Canadiens de Montréal et de la Ligue Nationale de Hockey;

Considérant qu'il y aura vente de billets pour assister à cet événement;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'entente;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil entérine l'entente signée et datée du 28 juin 2023 par Madame Jacinthe Deneault entre la Ville de Bedford et les Anciens Canadiens relativement à une partie de hockey qui se tiendra le 13 avril 2024 à 18h30 à l'aréna de Bedford.

Que le conseil autorise le paiement de la somme de 22 420,13 \$, taxes incluses, pour la tenue de cet événement.

Que tous les profits seront distribués à part égale entre le Club de patinage artistique de Bedford et l'Association de hockey mineur de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-02-48

**Demande de gratuité et de commandite – Échange culturel de hockey Bedford/Kensington 2024**

Considérant que la Ville de Bedford a été sollicitée en vue de la 56<sup>e</sup> édition de l'Échange Culturelle Bedford/Kensington qui sera tenu à Bedford le 24 et 25 février 2024;

Considérant que pour ce faire, l'organisation a déposé une demande de gratuité sous forme de commandite de temps de glace à l'aréna de Bedford s'appliquant le samedi 24 février de 18h00 à 20h00 et le dimanche 25 février de 12h00 à 14h00;

Considérant que la Cérémonie Officielle de l'Échange Culturel se tiendra le samedi le 24 février à 18h30 puis qu'une invitation spéciale a été adressée aux membres du conseil municipal à cet effet;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil accorde une gratuité de temps de glace à l'aréna de Bedford s'appliquant le samedi 24 février de 18h00 à 20h00 et le dimanche 25 février de 12h00 à 14h00, laquelle gratuité représente une valeur de plus de 1 100 \$.

Que ce conseil considère que ladite gratuité représentera la contribution financière de la Ville pour cet événement.

Que ce conseil nomme monsieur Claude Dubois, maire pour assister à la Cérémonie Officielle de l'Échange Culturel qui se tiendra le samedi 24 février 2024 à 18h30.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-02-49

**Proclamation des journées de la persévérance scolaire**

Considérant que les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis 19 ans, la lutte au décrochage scolaire au coeur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'oeuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

Considérant que les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

Considérant que les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

Considérant que les différents éléments du contexte actuel ont des impacts sur les apprentissages, la motivation, l'engagement, la santé et le bien-être des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant que les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encre 16,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2019-2020);

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que R3USSIR organise, du 12 au 16 février 2024, la 15e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent! ». Cette édition 2024 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le conseil de la Ville de Bedford proclame les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à :

- appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la Ville de Bedford pour leur persévérance scolaire;

24-02-49  
(suite)

- porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui;
- participer au Jeudi PerséVERT le 15 février 2024, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire;
- afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible;
- faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR, [à info@reussirestrie.ca](mailto:info@reussirestrie.ca).

ADOPTÉE

24-02-50

**Octroi de contrat pour des travaux à l'aréna – Surface Design**

Considérant que la Ville de Bedford a fait des demandes de prix pour des travaux de rénovation notamment pour les planchers, escaliers et salles de bain de l'aréna;

Considérant les différentes soumissions de prix reçues;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil octroi le contrat à Surface Design (une Division de Gestion Satory), et ce, pour un montant de 34 538,49 \$, incluant les taxes applicables, pour les travaux de rénovation à l'aréna.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-02-51

**Octroi de contrat pour des travaux à la hotte d'évacuation du Centre communautaire – Ventilation André inc.**

Considérant que la Ville de Bedford a fait des demandes de prix pour des travaux de ventilation de la hotte d'évacuation du Centre communautaire Georges-Perron;

Considérant qu'il est nécessaire de rendre cette hotte d'évacuation conforme aux exigences à la demande des assureurs de la Ville;

Considérant la soumission de prix reçue;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil octroi le contrat à Ventilation André inc. et ce, pour un montant de 28 790,09 \$, incluant les taxes applicables pour les travaux de ventilation nécessaires à la hotte d'évacuation du Centre communautaire Georges-Perron.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-02-52

**Autorisation de contribution financière – Société Alzheimer Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska**

Considérant que la Société Alzheimer Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska sollicite la Ville de Bedford pour une contribution financière afin de leur permettre de poursuivre leur mission d'amoindrir les conséquences personnelles et sociales de la maladie d'Alzheimer;

Considérant que la Société offre des services adaptés et met son expertise à profit pour faire une différence dans la vie des personnes atteintes et de leurs proches aidants en les soutenant tout au long de leur parcours;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise la Ville de Bedford à verser une contribution financière au montant de 250 \$ à la Société Alzheimer Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska afin de leur permettre de poursuivre leur mission d'amoindrir les conséquences personnelles et sociales de la maladie d'Alzheimer.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-02-53

**Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme**

Considérant qu'un avis public a été affiché afin de permettre aux résidents intéressés de déposer leur candidature au comité consultatif d'urbanisme à la suite du départ d'un membre;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont nommés par résolution du conseil;

Considérant qu'une seule candidature a été reçue et que cette personne correspond aux exigences demandées;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil nomme Madame Suzanne Plouffe membre du Comité Consultatif d'Urbanisme pour un mandat jusqu'au mois de juin 2025, avec possibilité de renouvellement sous décision du conseil municipal.

Que ce conseil remercie Madame Sylvie Duhamel pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

24-02-54

**Adoption du règlement numéro 699-23-28 amendant le règlement numéro 699-11 intitulé Règlement sur le zonage afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires et permettre les usages d'activités sportives intérieures (C6-2) dans la zone CB-1 et la zone IB-2**

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2023 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2023 par la conseillère Mona Beulac par le biais de la résolution 23- 12- 385;

Considérant que le premier projet de règlement numéro 699-23-28 a été adopté le 5 décembre 2023 dans sa résolution numéro 23-12-386;

Considérant que le deuxième projet de règlement numéro 699-23-28 a été adopté le 9 janvier 2024 dans sa résolution numéro 24-01-20;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le règlement numéro 699-23-28 amendant le règlement numéro 699-11 intitulé Règlement sur le zonage afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires et permettre les usages d'activités sportives intérieures (C6- 2) dans la zone CB-1 et la zone IB-2.

ADOPTÉE

24-02-55

**Avis de motion et dépôt du règlement numéro 514-24-4 modifiant le règlement numéro 514-98-2, et ses amendements, relatif au Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier l'allocation de présence aux membres**

La conseillère Mona Beulac donne un avis de motion qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 514-24-4 modifiant le règlement numéro 514- 98-2, et ses amendements, relatif au Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier l'allocation de présence aux membres.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 514- 24-4 modifiant le règlement numéro 514-98-2, et ses amendements, relatif au Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier l'allocation de présence aux membre ».

24-02-56

**PIIA – 4, rue des Bâtisseurs**

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 430;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, daté du 2022- 12-08;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture de Boum Architecture, produit par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier # 22-022, daté du 2023-05-25;

24-02-56  
(suite)

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposé en référence au plan d'architecture sont :

- de l'acier couleur gris orageux sur la portion AC1;
- de l'acier couleur sablon sur la portion AC2;
- de l'acier couleur blanc pur sur la portion AC3;

Considérant les couleurs préalablement proposées sur les bâtiments adjacents;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil refuse la demande, tel que recommandé par le CCU, telle que présentée, mais d'approuver la demande si le demandeur choisi ces revêtements, afin de créer une uniformité de couleur dans le quartier :

- de l'acier couleur gris orageux sur la portion AC1;
- de l'acier couleur blanc pur sur la portion AC2;
- de l'acier couleur sablon sur la portion AC3.

ADOPTÉE

24-02-57

**PIIA – 144, rue de la Rivière – remplacement de toiture**

Considérant la demande soumise afin de remplacer une toiture de tôle actuelle pour de la tôle Galvalume;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, le remplacement de la toiture de tôle actuelle par de la tôle Galvalume.

ADOPTÉE

24-02-58

**Confirmation de Monsieur Pierre Lafrance – Journalier au poste de 30 heures à l'aréna et au centre communautaire**

Considérant la nomination de Monsieur Pierre Lafrance au poste de journalier 30 heures à l'aréna et au centre communautaire depuis le 4 octobre 2023;

Considérant qu'une période de probation (essai) de 3 mois était établie au terme de la convention collective pour toute nouvelle nomination;

Considérant que l'employé répond aux exigences du poste à la satisfaction de son directeur;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil confirme Monsieur Pierre Lafrance au poste de journalier 30 heures à l'aréna et au centre communautaire de façon rétroactive au 5 janvier 2024, le tout selon les modalités de la convention en vigueur.

ADOPTÉE

24-02-59

**Adoption du règlement numéro 625-24-6 modifiant le règlement numéro 625- 22- 5 concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter un panneau de sens unique sur l'avenue des Pins**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2024 par monsieur le conseiller Pierre Le Blanc par le biais de la résolution 24-01-26;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 janvier 2024 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le règlement numéro 625-24-6 modifiant le règlement numéro 625-22-5 concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter un panneau de sens unique sur l'avenue des Pins.

ADOPTÉE

24-02-60

**Adoption du règlement numéro 751-24 décrétant une dépense et un emprunt de 700 000 \$ pour le prolongement des infrastructures d'égout et d'aqueduc sur la rue Cyr**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2024 par Madame la conseillère Marie-Pier Tougas par le biais de la résolution 24- 01- 27;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 janvier 2024 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le règlement numéro 751-24 décrétant une dépense et un emprunt de 700 000 \$ pour le prolongement des infrastructures d'égout et d'aqueduc sur la rue Cyr.

ADOPTÉE

24-02-61

**Autorisation de passage et détour du MTQ – Travaux sur le pont Freligh-Galloway**

Considérant que le MTQ procédera à des travaux sur le pont Freligh-Galloway au-dessus du ruisseau Groat cet été;

Considérant que le MTQ exige de fermer la rue Rivière (route 202) pour effectuer les travaux requis;

Considérant que la circulation des véhicules lourds nécessitant un accès sur la route 202 sera détournée par la rue Victoria Sud jusqu'à la limite de la Ville de Bedford;

Considérant que ces travaux sont prévus entre juillet et novembre 2024;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini



24-02-61  
(suite)

D'autoriser le MTQ à utiliser la rue Victoria Sud à partir de la route 202 jusqu'à la limite de la Ville de Bedford comme voie de contournement pour les travaux de réfection du pont Freligh-Galloway.

Que la Ville soit avisée au moins 5 jours ouvrables avant le détour.

Que tout dommage dû au détour soit à la charge du MTQ et de ses entrepreneurs.

ADOPTÉE

24-02-62

**Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de janvier**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 31 janvier 2024, au montant de 356 992,98 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 6 février 2024.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-02-63

**Modernisation de la collecte sélective – avis d'intention à Éco Entreprise Québec concernant la collecte et le transport des matières recyclables pour le territoire de la Ville de Bedford pour l'année 2025**

Considérant la réception d'une correspondance d'Éco Entreprises Québec (« ÉEQ ») par la MRC de Brome-Missisquoi le 23 janvier 2024 et de la publication d'un décret le 10 janvier 2024 par le gouvernement du Québec;

Considérant que le décret permet notamment au monde municipal d'honorer, de prolonger ou de renouveler au-delà du 31 décembre 2024 les contrats de collecte et de transport de matières recyclables en cours, afin de respecter les bonnes pratiques en matière de lancement d'appels d'offres publics et ainsi minimiser collectivement les risques de bris de service et d'augmentation des coûts;

Considérant que pour se prévaloir de ce délai, ÉEQ demande au monde municipal de se prononcer sur son intention d'obtenir l'option de prolongation pour ses contrats de collecte et de transport pour les matières recyclables au-delà du 31 décembre 2024, et ce, afin que les coûts admissibles relatifs aux services de collecte et de transport soient compensés par ÉEQ à compter du 1er janvier 2025;

Considérant que les municipalités devront parvenir à une entente financière avec ÉEQ avant le 14 mars 2024 afin de prévoir les modalités financières applicables pour l'année 2025;

Considérant que la MRC de Brome-Missisquoi ne détient actuellement aucune compétence en lien avec les matières recyclables et donc, que l'entente financière avec ÉEQ devra être signée par la Ville de Bedford;

Considérant que le régime de la modernisation de la collecte sélective entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

24-02-63  
(suite)

D'indiquer à ÉEQ que la Ville de Bedford :

- a actuellement les compétences en ce qui a trait à la collecte, au transport et au traitement des matières résiduelles;
- est en régie interne concernant la collecte et le transport des matières recyclables et qu'elle a l'intention de poursuivre ses activités de collecte et transport sous cette formule pour l'année 2025;
- est sous contrat avec l'entreprise privée 9166-2452 Qc inc (NOPAC) concernant la collecte et le transport des matières recyclables et que celui-ci se termine au 31 décembre 2025;
- souhaite parvenir à une entente financière avec ÉEQ avant le 14 mars 2024 afin que l'ensemble des dépenses admissibles concernant les matières recyclables lui soit remboursé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025;
- autorise la MRC de Brome-Missisquoi à transmettre en son nom tout document ou données en lien avec le dossier de la modernisation de la collecte sélective et à entamer les discussions préliminaires avec ÉEQ concernant l'entente-cadre.

ADOPTÉE

N.M.

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié lundi le 5 février sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

- Allez-vous consulter M<sup>e</sup> Nadeau concernant la facturation des tarifs lors d'une intervention des pompiers pour les propriétaires non-résidents?
- Est-ce que ce serait possible de poster le programme RénoRégion de la MRC?
- En lien avec le point 8.5, est-ce qu'on peut s'assurer d'un suivi pour la vitesse sur la rue Victoria durant le détour?
- Est-ce qu'il y aura un suivi sur le changement de zonage pour les Airbnb, ça urge pour un plan de règlementation?
- Le 3 octobre dernier, on a déposé une lettre concernant l'arrière de la rue Élisabeth, allons-nous avoir des nouvelles pour une rencontre?
- Qu'est-ce qu'on peut faire avec ce terrain-là?
- C'est quoi votre mission?
- Y a-t'il possibilité de faire autre chose qu'un plan résidentiel?
- Y a-t-il autre chose qu'on peut penser?
- Avez-vous pensé envisager un fonds de sécurité d'urgence dans le dossier des Carrières et sablières?
- Le terrain de la SAM est à vendre, est-ce que le projet est tombé à l'eau?
- Concernant Nortera, comment faire pour éviter des appels d'urgence non-fondés; est-ce qu'il y aura des frais?

24-02-64

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que la séance soit levée à 20h00.

ADOPTÉE

---

Claude Dubois, maire

---

Richard Joyal, directeur général et trésorier